

L'IRDP, une prise de conscience (Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques)

Autor(en): **Roller, S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **62/1971 (1971)**

PDF erstellt am: **30.03.2020**

Persistenter Link: <http://doi.org/10.5169/seals-115905>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'IRDP, une prise de conscience

(*Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques*)

Edouard Claparède, dans son *Education fonctionnelle*, formule les *grandes lois de la conduite*. Au nombre de celles-ci, la Loi de la prise de conscience s'applique fort bien à l'évolution de la pédagogie romande depuis le début de ce siècle. « L'individu, écrit Claparède, prend conscience d'un processus, d'une relation ou d'un objet d'autant plus tard que sa conduite a impliqué plus tôt et plus longtemps l'usage automatique, inconscient, de ce processus, de cette relation ou de cet objet. » En d'autres termes, la prise de conscience se produit quand se creuse un écart entre le résultat attendu et le résultat obtenu. Cet écart peut avoir deux causes, ou un facteur perturbateur, ou bien une volonté arrêtée de progrès élevant le niveau d'aspiration. Dans les deux cas, la prise de conscience est génératrice d'amélioration.

L'école, en Suisse romande, a progressé de la même manière, à partir des obstacles surgis et de la volonté bien arrêtée de ses maîtres (philosophes, savants, hommes d'Etat, enseignants) de toujours la remettre en question.

Les centres de recherches pédagogiques, ainsi, sont apparus au cours des décennies comme autant d'essais destinés à assurer un meilleur ajustement du processus éducatif à la fin qu'on lui avait assignée. Les quelques repères mentionnés dans cet article essaieront de dégager ce qui pourrait être considéré comme la Loi de prise de conscience de l'Ecole romande.

Au tournant du siècle, vers 1900, une première perturbation se signale, celle que provoque, dans les classes primaires, la présence des enfants dits « anormaux ». En France, des classes spéciales sont créées pour les recevoir. Alfred Binet, pour établir le départ entre le normal et l'anormal, met au point son *Echelle métrique d'Intelligence*. A Genève, le Département de l'instruction publique crée de semblables classes. Il en confie la direction à quelques institutrices sans formation particulière. Celles-ci se tournent alors vers celui qui pourra le mieux les aider, Edouard Claparède, directeur du laboratoire de psychologie expérimentale de l'Université. Un premier séminaire psychopédagogique est institué. Il doit, hélas, fermer très vite ses portes, le département d'alors et le professeur de pédagogie de la Faculté des

lettres tolérant mal l'intrusion de la psychologie dans les affaires scolaires!

Claparède se retire sous sa tente, fourbit ses armes et, en octobre 1912, ouvre l'Institut des Sciences de l'éducation (l'Institut J.-J. Rousseau). « Le projet d'un institut de ce genre, écrit Claparède¹, découle d'une double constatation: d'une part, la préparation psychologique et pédagogique des éducateurs n'est pas suffisante; d'autre part, aucune mesure n'est prise pour assurer le progrès et le développement de la science de l'éducation. C'est à ces deux lacunes que notre institut a pour but de contribuer à remédier. »

L'institut aura une quadruple fonction. Ce sera une école, un centre de recherches, un centre d'information et un centre de propagande.

La recherche: « Les investigations nécessaires au progrès de la science de l'éducation sont longues et difficiles: elles supposent quantité de documents qui devront être soigneusement recueillis, critiqués, coordonnés, comparés. Un Institut des sciences de l'éducation aura donc aussi pour fonction de centraliser tout ce matériel, d'en tirer des statistiques utiles, de mettre en lumière les facteurs sociaux ou autres qui empêchent la plante humaine de croître et de grandir d'une façon conforme à sa destinée. »

L'information: « Un grand nombre de personnes se trouvant déjà dans l'enseignement éprouvent le besoin de se tenir au courant des recherches faites dans le domaine psychopédagogique, ou voudraient à leur tour entreprendre certaines recherches sur leurs élèves. Il m'arrive souvent de recevoir d'instituteurs de la Suisse ou de l'étranger des demandes de renseignements qui prouvent combien est vif chez beaucoup ce désir d'élargir l'horizon trop étroit de leurs connaissances psychologiques. »

1920. Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève crée, pour Pierre Bovet, une chaire extraordinaire de pédagogie expérimentale à la Faculté des lettres. La recherche pédagogique entre à l'Université.

A la même époque, le Département de l'instruction publique de Genève ouvre un *Bureau d'archives et de recherches pédagogiques* dirigé par E. Duvillard. Ce bureau n'aura qu'une existence éphémère.

Le branle pourtant était donné. Il l'était, notamment, par la victoire des Alliés, celle des Anglo-Saxons surtout, qui consacrait les mérites d'une éducation fondée moins sur la *raison* que sur l'*action* et la force du caractère. L'école active marquait des points. Et même, à Vienne, elle triomphait, un bouleversement politique et social permettant à W. Fadrus et à Otto Glöckel de créer une école entière-

¹ E. Claparède, *Un Institut des Sciences de l'Education et les Besoins auxquels il répond*, Archives de psychologie, Genève, Kundig, 1912.

ment neuve, une école fonctionnelle. C'est à cette époque (1927) que Robert Dotterens, ayant fait le pèlerinage de Vienne, réorganise les études pédagogiques primaires et crée, au Mail, une école expérimentale et d'application. L'Ecole primaire de Genève, prenant le virage de l'école nouvelle, se donnait les instruments de sa réussite.

Passent les années ternes de la crise économique et de la montée du nazisme. Eclate la seconde guerre.

L'Institut de Claparède, par ses cours de vacances notamment, veille à ce que ne s'éteigne pas le lumignon qui fume. Viennent enfin mai 1945 et, avec lui, les nouvelles fermentations qui aboutiront aux transformations profondes de l'école et à la création concomitante des centres de recherche.

Le canton de Vaud, dès 1954, fait, le premier, une réforme de l'enseignement secondaire, qui aboutit, en 1956, à la structure actuelle des Collèges secondaires mixtes. Cette réforme pose le problème de l'orientation scolaire continue. D'où, pour le résoudre, la création du *Centre de recherches psychopédagogiques* (CRP). Aujourd'hui (automne 1971), une nouvelle réforme s'amorce, celle du CREPS (Conseil de la réforme et de la planification scolaires), et dont les premières manifestations concrètes et expérimentales seront bientôt visibles dans la région de Rolle. Mais, comme la première, cette réforme a besoin d'un organe scientifique régulateur. Il est en voie de création. Il sera peut-être le germe de l'IVRP (Institut vaudois de recherche pédagogique).

Le canton de Genève se donne un *Service de la recherche pédagogique* (SRP) en 1958 et, peu après, un *Service de la recherche sociologique* (SRS). Cette double création s'inscrit dans un vaste mouvement de réflexions politiques, sociologiques, psychologiques et pédagogiques qui, suscitées par le socialiste André Oltramare, devaient aboutir, par-delà les Epreuves d'orientation de 1946 à 1951, à la mise en place, progressive, du Cycle d'orientation (1962). Le Cycle (le CO) s'est d'ailleurs doté, dès sa fondation, d'un organisme de recherche, le *Centre de recherches psychopédagogiques* (CRPP).

Troisième canton, entièrement romand, celui de Neuchâtel a, lui aussi, fait sa réforme scolaire. Celle-ci, amorcée à la fin de 1956, aboutit à une loi adoptée par le peuple en 1963 et à la création, dès le printemps 1963, de classes pilotes. C'est à la même époque que commence l'activité de l'organisme devenu aujourd'hui le *Centre neuchâtelois de documentation pédagogique, de recherche et d'information*.

Le canton du Tessin crée, en 1968, son *Ufficio studi e ricerca*. Il doit contribuer à la solution des problèmes que posent d'importantes réformes portant sur les structures (institution de la Scuola media, restructuration de l'Ecole normale) et les contenus de l'enseignement (mathématiques modernes, deuxième langue).

Le canton du Valais institue actuellement un Cycle d'orientation et, du même coup, se donne un organe de contrôle. Le responsable a été désigné en août 1971.

Le canton de Fribourg aura bientôt son Centre de documentation pédagogique (le responsable est désigné) et son Centre de recherche pédagogique.

Le canton de Berne, enfin, vient de décider la création d'un *Office de recherche et de planification en matière d'enseignement* (décret du Grand Conseil du 22 septembre 1971). Son activité débutera en 1972.

Ainsi, depuis la fin de la dernière guerre, aucune réforme profonde ne s'est faite dans les écoles de ce pays sans que, chaque fois, on n'ait créé un organisme chargé d'en assurer la réussite, comme aussi, d'en entretenir l'esprit. On ne sera pas surpris, dès lors, de voir l'IRDP surgir au moment où s'ébauche une très grande réforme, celle qui voit la création de l'Ecole romande.

L'IRDP, en fait, est issu des travaux d'un *groupe de travail* mandaté par la Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin. Ce groupe de travail eut pour président M. Jean Mottaz, secrétaire général du Département de l'instruction publique et des cultes du canton de Vaud. Au cours de sa première séance (octobre 1968), le groupe fut saisi d'un texte émanant de la Conférence des directeurs de l'enseignement primaire intitulé *Pour un Institut pédagogique romand*. Il constitue une sorte d'exposé des motifs. En voici un extrait:

« Besoins

» Les problèmes qui se posent à l'école sont de plus en plus vastes et nombreux. L'accélération des transformations de la société, l'avènement d'un style de vie nouveau, l'apparition de besoins différents de ceux qu'on a connus jusqu'ici, notamment dans la vie professionnelle, la recherche et les loisirs, l'extension des moyens d'information et de culture, l'intensification des échanges et des déplacements imposent à l'école une profonde reconversion.

» Cette réforme permanente doit porter sur une définition des buts de l'école mieux conforme aux impératifs de notre temps, sur une réadaptation des structures scolaires et sur une amélioration du rendement de l'enseignement.

» En Suisse romande, en particulier, l'harmonisation des systèmes, des programmes, des méthodes et des moyens d'enseignement nous est imposée à la fois par les fréquents déplacements des familles d'un canton dans un autre et par la nécessité d'une concentration des forces intellectuelles et des ressources matérielles. Or, nous devons constater que l'harmonisation romande, malgré la bonne volonté de la plupart, avance avec de réelles difficultés; les points de vue des cantons sont très différents au départ, à cause de tout un passé qui

dicte des réactions, des façons de penser et même un langage divergents.

» D'autre part, il n'est pas possible ni souhaitable de chercher des compromis au niveau des réalisations actuelles. La seule harmonisation valable est celle qui fixera un point de rencontre dans l'avenir, point que chaque canton atteindra quand et comme il le pourra.

» Conclusion

» L'école, en Suisse romande, doit donc, d'une part, harmoniser les systèmes scolaires de ses cinq cantons et du Jura bernois et, d'autre part, trouver un moyen de se renouveler, d'améliorer son rendement, et cela d'une manière permanente.

» Il nous paraît que la CIRCE peut certes constituer, dans un secteur particulier, une première étape: celle de l'établissement d'un programme commun aux quatre premières années de l'Ecole primaire.

» Mais la Suisse romande doit maintenant se doter d'une institution efficace et durable qui lui permettra de mettre sur pied, avec des moyens supérieurs à ceux dont dispose chaque canton pris isolément, des études, des recherches et des expériences. Le temps est venu de coordonner les entreprises éparses et de concentrer les moyens dont nous disposons. Ainsi les réformes proposées aux cantons contribueront au développement commun et à l'harmonisation progressive de tout ce qui concerne l'école.

» Notons en passant que cette idée rejoint entièrement les propositions et les vœux de la Société pédagogique romande lors de ses Congrès de Bienne et de Montreux.

» L'instrument proposé pourrait s'appeler Institut pédagogique romand. »

Le 2 septembre 1969, le Groupe de travail, au terme d'une neuvième séance, achevait la mise au point des statuts de l'institut. Le 4 novembre de la même année, le Conseil de direction, nommé par la Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, tenait sa première séance sous la présidence de M. François Jeanneret, conseiller d'Etat de Neuchâtel.

Conformément à ses statuts, l'IRDP, à la demande des Départements de l'instruction publique, élabore des recommandations propres à développer, notamment, les structures de l'école publique, les programmes scolaires, les méthodes et les moyens d'enseignement.

L'IRDP expérimente les manuels, les ouvrages méthodologiques, le matériel didactique indispensable à l'application des mesures proposées, et les élabore lorsque c'est nécessaire.

L'IRDP, enfin, peut être appelé à contribuer à la formation continue des enseignants, en mettant à leur disposition ses chercheurs et les ressources de sa documentation.

Pour remplir sa mission, l'IRDP s'est, dès le début (entrée en fonctions du directeur 1^{er} septembre 1970), donné deux sections, celle de la *recherche* et celle de la *documentation*. Une troisième section, dite des *moyens d'enseignement*, a été créée au printemps 1971. La nomination de son responsable est sur le point d'intervenir (automne 1971). Cette section aura la lourde tâche de prendre le relais des organismes cantonaux qui, jusqu'ici, pourvoyaient leurs écoles en manuels et autres moyens d'enseignement.

Le fonctionnement de l'IRDP pourrait être décrit au moyen de l'image suivante: un câble comportant trois filins tressés ensemble correspondant aux trois sections. Cela pour souligner le fait que ces trois sections, quoique chargées de tâches spécifiques, ne pourront et ne devront que travailler ensemble.

Par ailleurs, deux autres filins s'enroulent autour des trois premiers, entretenant avec eux les liens les plus étroits. Il ne s'agit plus de sections, mais de groupes de réflexion. L'un concerne l'*instrumentation* des collaborateurs de l'IRDP et de ceux qui, de près ou de loin, participeront à ses activités (centres de recherche et de documentation cantonaux, groupes d'enseignants). Il doit aider chercheurs, documentalistes et producteurs de moyens d'enseignement à maintenir leur forme méthodologique, scientifique et culturelle. L'IRDP organisera, à cet effet, des séminaires auxquels seront conviés les intéressés. Le second groupe concerne les *fin*s de l'éducation. Son activité revêt, à nos yeux, la plus grande importance. Comment, en effet, assurer la bonne marche de l'école si on ne sait, de la manière la plus précise, où elle va et ce qu'elle entend faire en instruisant et en éduquant? Le *groupe de réflexion sur les objectifs et les structures de l'école* (GROS), qui vient de se constituer, pourra jouer ici un rôle majeur, celui du guide et de l'inspirateur.

Ainsi équipé, l'IRDP est doté des instruments de sa politique. L'orientation ultime de cette dernière, sans doute, ne lui appartient pas entièrement. Il n'est pas interdit, cependant, à son Conseil d'abord, comme à ses ouvriers ensuite, de se donner une politique qui, tout à la fois, dirige et anime son action. Cette politique pourrait se définir ainsi:

1. L'IRDP s'emploie à entretenir, de manière permanente, une vision claire des objectifs que se propose d'atteindre l'école: objectifs ultimes, objectifs proches, et fait en sorte que ces objectifs soient hiérarchisés et se présentent sous une forme structurée. Cela n'aura jamais rien de définitif. L'édifice des *fin*s devra être perpétuellement reconsidéré et réordonné.

2. L'IRDP s'efforce de travailler à long terme et de manière *prospective*. La prospective consistant, on le sait, à inventer le futur, un futur optimal, et à redescendre ensuite au présent et à l'aménager

d'une manière telle qu'il soit producteur de l'avenir qu'on s'est proposé d'atteindre.

3. L'IRDP s'applique à prendre en compte l'école dans sa *totalité*, c'est-à-dire l'école considérée en tant que système, lui-même enclos dans le système social. C'est ainsi seulement qu'on a des chances de voir les recherches mises en chantier dans tel ou tel secteur maintenues en contact avec l'ensemble du système, chaque unité de travail étant consciente du tout qui la soutient, le tout intégrant en permanence les résultats obtenus par chacune des unités.

Les centres de recherche et de documentation pédagogiques sont ainsi apparus, en Suisse romande¹, au moment où les problèmes nouveaux suscitaient une prise de conscience particulièrement intense, cette dernière déclenchant à son tour l'activité de l'intelligence. Claparède, encore, n'a-t-il pas dit que l'intelligence est la faculté de résoudre, par la pensée, un problème nouveau? Durkheim, de son côté, définissait la pédagogie comme la réflexion appliquée systématiquement à l'étude des problèmes éducatifs. Les centres de recherche prennent à leur compte cette double exigence de réflexion et de réflexion intelligente, rationnelle. L'IRDP, constitué comme il l'est aujourd'hui, paraît particulièrement bien équipé. Par sa section des moyens d'enseignement, il aura le contact permanent avec le réel scolaire, les maîtres, les élèves. Par ses sections *Recherche* et *Documentation*, il entretient un processus d'innervation scientifique dont doit tirer profit l'école concrète, celle qui agit *hic et nunc*.

La section Recherche conçoit son action selon trois axes, par ailleurs convergents: l'innovation, la recherche proprement dite et le développement. L'innovation, bien sûr, ne saurait être l'apanage que des seuls chercheurs. Elle doit pouvoir surgir, surtout, de la réalité scolaire et foisonner dans les classes, dans les collèges, dans les groupes de travail, dans les cerveaux des individualistes. La section Recherche souhaite, à ce stade, aider les novateurs à se situer par rapport à l'amont (qu'a-t-on déjà fait de semblable avant et ailleurs?) et à donner à leurs inventions assez de force et de structure pour qu'elles aient les meilleures chances d'être fécondes, d'aboutir. La recherche proprement dite prend ensuite l'innovation en compte,

¹ Deux autres réalisations, signes, elles aussi, d'une semblable prise de conscience, doivent être rappelées ou portées à la connaissance des lecteurs des *Etudes pédagogiques*: le *Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation*, dirigé par le professeur Eugène Egger, Genève, Palais Wilson, et le *Centre de coordination pour la recherche en matière d'éducation*, qui a pour secrétaire M. Armin Grettler, Aarau.

au moment où, déjà suffisamment élaborée, dans le creuset d'une classe, d'un collège, elle peut donner lieu à des travaux systématiques d'observation, d'évaluation, de régulation aboutissant eux-mêmes à des conclusions qui établissent la validité de la nouveauté et l'intérêt qu'il y aurait à la répandre sur l'aire la plus vaste.

Le développement, enfin, concerne la diffusion de la nouveauté dont la valeur a été établie. Ce processus, jusqu'ici n'avait que très rarement fait l'objet de travaux systématiquement conduits. Et cela explique un certain nombre d'échecs pédagogiques dus au fait qu'on n'avait pas réalisé que l'extension à toute une région d'une nouveauté pose des problèmes quantitatifs qui rejaillissent sur la nature essentiellement qualitative de cette nouveauté et risquent, si on ne les contrôle pas, de la dénaturer. D'où l'obligation de faire du développement lui-même l'occasion de recherches approfondies. La recherche ainsi englobe tout le réel scolaire — ou éducatif — et se présente comme un organisme régulateur et animateur qui, en relation permanente avec les agents pédagogiques, les enseignants, observe ce réel et assure sa perpétuelle transformation, transformation qui doit lui permettre d'être toujours mieux conforme à sa mission.

La section Documentation, dans la perspective innovation, recherche, développement, a une fonction ancillaire dont l'importance est capitale. Car comment entretenir l'esprit d'innovation, la créativité, si l'on n'informe pas, régulièrement, les gens de l'éducation de ce qui se pense, s'élabore, se réalise dans leur domaine sur toute la surface de la planète? Comment soutenir l'effort des chercheurs, si l'on n'est pas en mesure de leur fournir sur-le-champ des éléments qui leur fassent connaître l'état présent de la recherche sur tel point de leurs investigations? Comment, enfin, contribuer à la réussite du développement, si l'on n'est pas outillé pour transmettre aux intéressés, de manière claire et complète, les informations qui leur permettent d'accueillir la nouveauté qu'ils vont avoir la charge d'insérer dans le contexte scolaire?

Au nombre des instruments que se forge la section Documentation, il en est un, le *thesaurus*, qui mérite de retenir notre attention. Il s'agit d'une importante liste de mots clés (liste en continuelle révision et expansion) qui servent à classer les documents (ouvrages, articles de revues) et à en optimiser l'accès. Cet instrument, très technique dans sa nature physique, comporte cependant une dimension épistémologique et universelle qui ne peut qu'engager la section Documentation à se livrer, elle et ses utilisateurs, à des travaux de recherche entrepris en collaboration avec des organismes internationaux. En effet, si les mots clés du *thesaurus* servent à étiqueter les éléments du réel pédagogique, ils le font d'une certaine manière qui se trouve elle-même inspirée, voire conditionnée, par une certaine

conception que l'on se fait de ce réel comme de l'éducation en général. Ainsi, selon qu'il sera bien ou mal fait, un *thesaurus* permettra de bien ou de mal penser, de bien ou de mal aborder les problèmes pédagogiques de l'heure.

La section Moyens d'enseignement est celle des trois sections de l'IRDP qui sera la plus « engagée » dans le réel scolaire, puisqu'elle doit munir enseignants et élèves des instruments propres à assurer au mieux l'efficacité de leur commune activité d'enseignement et d'apprentissage. Cet engagement comporte des risques. D'une part, cette section, contrainte de fournir des outils de travail dont l'école a besoin dans l'immédiat, est menacée d'innover trop peu. D'autre part, désireuse — et, selon nous, cette démarche est indispensable — d'opérer dans le cadre d'une école profondément renouvelée — l'éducation permanente, par exemple — elle court le danger d'innover trop ou mal. C'est pourquoi elle aura à s'entourer d'avis multiples qui lui seront prodigués en priorité par les sections Recherche et Documentation et par les deux *Commissions des moyens d'enseignement* (primaire et secondaire) récemment créées par la Conférence des chefs des Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin. Le responsable de la section Moyens d'enseignement sera, d'office, président de ces deux organismes. Les risques à prendre en pleine course rendent cependant les travaux à venir de notre troisième section particulièrement attractifs et stimulants.

Si donc l'IRDP a été créé par des hommes soucieux de voir entretenus, dans notre pays et à propos des choses de l'éducation, une certaine « présence d'esprit », on aura compris, je l'espère, que les responsables de la marche de cet institut entendent répondre le plus fidèlement possible à ce qu'on attend d'eux. Une chose cependant ne devra jamais être oubliée, à savoir que l'IRDP, étant au service de tous, ne peut réussir que dans la mesure où il opérera en symbiose avec chacun.

S. ROLLER